

Données sociales au**30 juin 2022****Ce qu'il faut retenir**

- Répartitions des effectifs
660 personnes
 - 352 I&C
 - 284 ETAM
 - 24 apprentis
- Nombre de badges personnel extérieur :
 - 350 prestataires pour Renault
 - 106 personnels Hyvia et presta pour Hyvia
- Intérimaires : 5
- CDD : 24
- Personne à temps partiel : 28

Pour les mouvements de février :

- 3 entrées
 - 2 I&C, 1 ETAM (du TCR)
- 10 sorties
 - 6 I&C, 4 ETAM (dont 5 RCC, 1 retraite et 4 mutations)

31 mai 2022 : effectif 667**Δ 30 avril 2022 = -7****Contact**

CFE-CGC VSF RENAULT
API : FR VSF 0F5 0 00
Tél : 06.17.44.10.00
E-Mail : cfecgc.renaultvsf@gmail.com

CSE ordinaire du 21 juillet 2022

L'ordre du jour du CSE était le suivant :

- Approbation du PV du CSE du 19 mai 2022
 - PV validé
- Données Sociales :
 - Données sociales au 30 juin 2022
 - Situation de l'effectif
 - Nombre d'heures supplémentaires
 - Nombre d'heures de roulage
 - Nombre de sous-traitants
- Activité générale de l'entreprise (immatriculations, exportations) :
 - Nombre de véhicules fabriqués : Pas de kit reflex présenté en séance car non encore reçu par les RH.
 - Activités du VU dans les usines :
 - Sandouville :
27500 Traffic commercialisés à fin mai
Cadence de mai : 446 véh/jour (8227 véh dont 2148 combi)
Cadence de juin : 465 véh/jour (4734 véh dont 1401 combi)
Commandes : 35733 véh, soit 12 sem de production
Activités : 3 à 5 séances supplémentaires
Réflexion en cours sur le recrutement de 105 CDI à fin 2022
 - Maubeuge :
3000 X61 et 29274 XFK (au 16 juin)
Objectif de fin d'année : 100.000 véhicules fabriqués
Activités : 2 à 4 séances supplémentaires
Passage à la rentrée en mode 1x8 à 2x8
- Info/consult :
 - Information et consultation du CSE de l'Etablissement de Villiers Saint Frédéric sur le suivi trimestriel de la mise en œuvre du dispositif de Rupture Conventionnelle Collective prévu dans le cadre de l'accord Re-Nouveau France 2025 (dispositif CAR22)
 - Avis du CSE sur suivi de la RCC :
 - Vote pour : 0
 - Vote contre : 1
 - Abstention : 6

➤ Informations diverses :

- Utilisation de sa voiture personnelle pour les déplacements

Réponse :

Le salarié qui a besoin de se déplacer doit dans l'ordre :

1. Prendre sa voiture personnelle et faire une note de frais kilométrique
2. Demander une voiture au pool si le salarié ne veut ou ne peut pas prendre sa voiture personnelle



Information et consultation du CSE de l'Etablissement de Villiers Saint Frédéric sur le suivi trimestriel de la mise en œuvre du dispositif de Rupture Conventielle Collective prévu dans le cadre de l'accord Re-Nouveau France 2025 (dispositif CAR22)

INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DE LA RCC A FIN JUIN 2022 – RENAULT VSF

Nombre de Contacts CAR22	Nombre de salariés en parcours d'orientation	Refusés	Validés	Départs en CM			Départs Directs			TOTAL RCC
				CM Création/Reprise entreprise	CM Emploi Externe	CM Reconversion	Création/Reprise entreprise	Emploi validé	Retraite	
57	25		18	4	1	2	3	8		18

SUSPENSIONS TEMPORAIRES OU CLOTURES DEFINITIVES DU DISPOSITIF DE RCC

Depuis la mise en œuvre de la RCC CAR22 ont été concernées par des arrêts ou des moratoires les Directions métiers suivantes :

Fonction concernée	Date CAM	Durée (arrêt provisoire ou définitif)
Achats Sur SAM, RSPM, RCM, PPM Puis étendu toute population éligible	3 mars 18 mai	Initialement 2 mois (terme 20/05/22) Prolongation de 2 mois (terme 25/07/22)
Ingénierie Produit - DEAL Profil managers	10 mars	Arrêt définitif
Ingénierie Produit - DEAS Profils CUET éligibles et PFE	19 avril	Arrêt définitif
Finance – ACO Profils Centralisateur gestion et Contrôleur de gestion opérationnel	21 avril	Arrêt définitif
Ingénierie PE véhicule - département peinture et injection plastique	18 mai	Arrêt définitif
Fonction RH Profils RRH et GMRH	31 mai	Arrêt définitif
IS/IT & Digital Profils Pilote processus transverse et Chapter leader	1 juin	Arrêt définitif
Commerce	7 juin	Arrêt définitif
Ingénierie Produit - DEA-P et DEA-V Profil architecte	24 juin	Arrêt définitif

DECLARATION CFE-CGC :

En signant l'accord « Re-nouveau France 2025 » la CFE-CGC a choisi de poursuivre l'accompagnement de la transformation de notre Entreprise. Cet accord comprend notamment la poursuite du dispositif de RCC – Rupture Conventionnelle Collective - sur l'année 2022.

Bien que la LETTRE de cet accord soit globalement respectée la CFE-CGC croit que l'on ne peut pas en dire autant de son ESPRIT. Nous nous référons ici plutôt à la mise en place et au fonctionnement des CAM.

Tout d'abord les réunions d'initialisation des différentes CAM ont démarré tardivement, puisqu'elles se sont réunies seulement à la fin du premier trimestre 2022.

En ce qui concerne les agendas de ces réunions ils sont toujours décidés de manière unilatérale et le retour des résultats, par le biais des « Baromètres Flash », n'est jamais rapide.

Quant à la durée prévue pour ces réunions elle est souvent trop courte et le temps d'échange n'est jamais suffisant, ce qui impacte la qualité et l'interactivité du dialogue social dans chaque commission. Concernant plus particulièrement la CAM de l'Ingénierie Produit, les indicateurs présentés ne permettent pas de suivre l'évolution du dispositif au niveau de chacune des 9 directions-métier concernées. Or c'est dans cette CAM que l'on observe une grande disparité entre les objectifs en termes de départs et les départs effectivement réalisés, ainsi qu'une grande diversité dans les pourcentages de postes éligibles à la RCC en fonction de la direction-métier concernée.

La CFE-CGC a toujours évoqué le fait de ne pas vouloir être le « brancardier social » et que nous allions en particulier nous assurer que tout se passe bien pour ceux qui restent. Nous avons particulièrement insisté sur les risques RPS et avons mis les outils nécessaires pour faire en sorte de pouvoir traiter ces problématiques. Le constat que l'on peut faire dans une grande partie des CAM est que malheureusement c'est le sujet qui n'est pas pris au bon niveau. Quelles sont les CAM avec des actions de traitement des RPS de déployées ? Il y en a malheureusement peu, nous commençons seulement à voir quelques plans d'actions, certains « léger » et pour d'autres CAM de fond, mais long à mettre en œuvre. La direction est très en retard sur cet item et les résultats pour VSF sont STABLE dans le très mauvais sur les indicateurs RPS...

Même si lors d'un précédent CSE, Jean-Francois VIAL et Patrice HAMEL nous ont rassurés sur le déploiement d'actions de fond, très positif, le délai de traitement et de prise en compte des problématiques RPS reste perfectible. Nous notons en particulier qu'il ne s'est rien passé en termes d'actions de traitement des RPS entre décembre 2021 (retour COPSOC) et mai 2022 (retour baromètre flash) malgré nos alertes lors des CAM et des différents CSE.

En conclusion, pour les raisons évoquées précédemment les élus CFE-CGC s'abstiendront.

[Vous souhaitez être informé et recevoir les infos CFE-CGC VSF, envoyez-nous un mail à l'adresse suivante :](mailto:cfecgc.renaultvsf@gmail.com)

cfecgc.renaultvsf@gmail.com



RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC GROUPE RENAULT
www.cfecgc-intercentre-renault.fr